



Titre de séjour permanent

Par **Samilo**, le **27/07/2022** à **15:45**

Bonjour Maître Naciri,

Je me permets de vous contacter afin de connaître la différence entre les deux permis de séjour permanents:

1- non-europeen (Algérien) marié avec femme Bulgare, je suis résident depuis 3 ans et j'ai un enfant.

Si je demande une carte de séjour permanent avec mon fils.

2- si j'attends 2 ans de plus et compléter 5 ans résident en Bulgarie.

Au service de l'immigration ils m'ont dit de choisir entre 1 et 2.

Veuillez s'il-vous-plaît m'informer qu'elle est la différence entre un permis de séjour permanent obtenu après 3 ans avec l'enfant et après 5 ans avec le mariage.

Merci pour votre prompte réponse.

Cordialement,

Par **youris**, le **27/07/2022** à **16:44**

bonjour,

c'est pour résider en France ou en Bulgarie ?

salutations